

Les communautés protestantes de Provence

sous l'Ancien Régime



Source : Document de la Bibliothèque Nationale

Transcription : Bernard APPY

Description :

C'est un mémoire de l'archevêque d'Aix, le cardinal Grimaldi, pour demander la démolition des temples de Lourmarin, Cabrières d'Aigues et La Motte d'Aigues, situés dans son diocèse.

Non daté, ce mémoire fut sans doute écrit dans les années 1650, peu de temps avant que les commissaires exécuteurs de l'édit de Nantes prononcent leurs avis de partage.

Bibliothèque Nationale

fr 15 715

**Fonds français : Affaires ecclésiastiques diverses et procédures ;
principalement : suppliques, arrêts, projets d'arrêts, factums,
etc. provenant des papiers du chancelier Séguier ; pièces
manuscrites et imprimées**

Transcription : Bernard APPY

f° 318 :

Mémoire de Monsieur le Cardinal Grimaldy, archevesque d'Aix, contre les huguenots de son diocèse, pour démolir les temples qu'ilz y ont faits au préjudice de l'Édit de Nantes.

Monsieur le Cardinal Grimaldy ayant achevé la visite des lieux et parroisses de son diocèse, il ne s'applique présentement qu'à remédier aux maux et pourvoir aux besoins qu'il y a découvert. Et surtout de ceux dont la tolérance ne peut estre que criminelle devant Dieu et devant le Roy, puisqu'il s'agit de la conservation de la Religion catholique et de l'observance des édicts violez par les huguenots d'un endroit de son diocèse d'Aix, qu'on nomme la Vallée d'Aygues, dont la pluspart des terres et places appartient à Monsieur le Duc de Lesdiguières.

Les religionnaires, par le support des défuncts Comtes de Sault et du feu Sieur Connestable de Lesdiguières, se sont establis en ces lieux sur les ruines des catholiques. Ils avoient autrefois occupé leurs églises, ils faisoient en icelles leurs presche par un abominable changement, chassoient les curez et, par les mauvais traitemens et indignitez exercées contre les prestres, empêchoient qu'aucun y osast résider.

Tous les archevesques prédécesseurs de Son Éminence tâchèrent de pourvoir à ces inconvéniens, et s'opposèrent à ces attentats avec une vigueur et une constance admirable. Feu Monsieur de Valegrand chassa les ministres de l'église de Lourmarin, leur défendit d'y faire plus aucun exercice, et l'ayant fait réparer, il y remit le service divin par l'établissement d'un curé en l'année 1609. Cet heureux travail fut beaucoup affermy par les soins et le zelle de feu Monsieur le Cardinal de Lyon, estant archevesque d'Aix. Et, parce qu'on l'en retira devant qu'il eust [f° 318 v°] peu achevé son dessein, le Sieur de Bretel, son successeur, le poussa si heureusement qu'à présent, en tous lesdits lieux, les églises ont esté remises aux catholiques, les curez y résident et font toutes leurs fonctions curiales.

Ce quy reste maintenant à déplorer et demande le secours de Votre Éminence, c'est qu'en même temps que les huguenots ont esté expulsez des églises, ils ont basty des temples, l'un à Lourmarin depuis environ 35 ans, un à Cabrières depuis environ 25, contre les défences de feu Monsieur de Créquy, seigneur desdites terres, et du feu Sieur Mareschal de Vitry, lors Gouverneur pour le Roy en cète province, et un autre à La Motte d'Aygues.

Dont la petite estendue n'empêche point qu'ils n'entretiennent deux ministres, à Lourmarin et à Cabrières, quy vont faire tous les exercices de la R.P.R. non seulement ès lieux de La Motte, de St-Martin, de Peypin, qui sont de mon diocèse, mais encore en beaucoup d'autres lieux hors d'iceluy, au mépris des édicts du Roy et au préjudice du repos

de cette province, se fortifians et multiplians de jour à autre dans les meilleures et plus fortes villes, telles que sont Arles et Marseille.

De sorte qu'il est important pour la réformation entière de ces désordres, et pour le bien de la religion et de celuy de l'Etat, de faire que les édicts soient inviolablement observés en cète province, qu'il n'y ait par conséquent que trois ministres, et qu'iceux ne puissent faire leurs fonctions qu'èz lieux de leur résidence establys par l'Édict, qui sont : Le Lucq, Velaux et le terroir de Manosque, au lieu-dit La Pierre Blanche, avec défences à iceux d'aller aux autres lieux de la province y faire de semblables fonctions, et permission aux catholiques de faire démolir les temples nouveaux bastis sans aucune permission du Roy aux terres des seigneurs catholiques, et surtout de ceux de Lourmarin, Cabrières et La Motte qui sont du diocèse d'Aix.

C'est pourquoy [f° 319] Monsieur le Chancelier est très humblement supplié par Monsieur le Cardinal Grimaldy d'octroyer la permission de démolir les susdits trois temples de son diocèse et d'en expulser les ministres, avec défences à ceux qui sont dans les lieux de leur établissement, à eux assignez par les édicts de nos Roys, d'aller en d'autres lieux de la Provence, et notamment à ceux de son diocèse, y faire semblables fonctions.

Monsieur le Chancelier est aussi supplié de faire ordonner qu'en cas qu'il leur soit permis par Sa Majesté ou par les Gouverneurs de tenir quelque assemblée ou synode, il ne pourra estre tenu que dans l'un desdits lieux d'établissement désignez par le même Édict.

f° 319 v° :

Mémoire pour Monsieur le Cardinal Grimaldi